



Délibération numéro	2024/31	
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	24
Vote par procuration		03
Date convocation	20/03/2024	
Date de publication	27/03/2024	

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre
et le vingt-six mars,
à 19 heures,

Le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni
au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,
Sous la présidence de : Monsieur Denis TURREL, Maire.

Présents : MM. Denis TURREL, Marie-Caroline TEMPESTA, Ali BENARFA,
Madeleine LIBRET-LAUTARD, Michel VIGNES, Corinne GOUZY, Rémi
RAMOND, Sandra DA SILVA, Elias TAYIAR, Jacques GAILLAGOT, Martine
LAGARDE, Bernard BARRAU, Huguette DEDIEU, Franck QUIN, Stéphane LE
BRUN, Corinne MASSA, Corinne PONS, Laurence CANITROT, Sandra
LACOSTE, Fabrice COT, Emilie BLANIC, Bastien HO, Marion GÉLIS, Julien
GLINKOWSKI.

Procurations : M. Didier GENTY donne procuration à Mme Marion
GÉLIS, Mme Sophie RENARD donne procuration à M. Bastien HO,
Mme Marcella VALLANIA donne procuration à Mme Huguette
DEDIEU.

Absents excusés : MM. Pierre HELLÉ, Didier GENTY, Sophie RENARD,
Marcella VALLANIA, Cédric HAMMER.

A été nommé secrétaire : M. Julien GLINKOWSKI.

Objet : Approbation du budget primitif de la ville de Carbone pour l'exercice 2024

Le conseil municipal,

ENTENDU l'exposé de Monsieur Denis TURREL, Maire ;

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses
articles L. 1612-1 à L. 1612-20 et L. 2311-1 à L. 2343-2 relatifs à l'adoption et
l'exécution des budgets communaux ainsi qu'aux finances communales ;

VU la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation
territoriale de la République, et notamment ses articles 11 et 13 prévoyant
l'organisation obligatoire d'un débat d'orientation budgétaire dans les
deux mois précédant le vote du budget pour les communes de plus de
3 500 habitants ;

VU l'instruction M57 précisant les règles de comptabilité publique et de présentation du budget

VU la délibération du 05/03/2024 prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire ;

VU le projet de budget primitif pour l'exercice 2024 ;

VU l'avis de la commission des finances en date du 08/03/2024 ;

Article 1^{er} : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté comme suit :

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 027 469.00	8 027 469.00
Investissement	2 949 712.98	3 422 943.61
TOTAL budget primitif	10 977 181.98	11 450 412.61

Article 2 : ADOPTE le budget primitif de l'exercice 2024 arrêté par chapitre selon le détail suivant :

En section de fonctionnement :

Recettes-chapitres :

013	Atténuations de charges	249 000.00
70	Produits de gestion courante	606 887.00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	618 132.00
731	Fiscalité locale	3 874 960.00
74	Dotations, subventions et participations	1 679 510.00
75	Autres produits de gestion courante	401 720.00
76	Produits financiers	40.00
77	Produits exceptionnels	2 000.00
78	Reprises sur amortissement et provisions	

042	Opération d'ordre de transferts entre sections	195 220.00
002	Résultat reporté	400 000.00
	TOTAL	8 027 469.00

Dépenses-chapitres :

011	Charges à caractère général	1 913 374.00
012	Charges de personnel et frais assimilés	4 248 611.00
014	Atténuations de produits	15 000.00
65	Autres charges de gestion courante	1 068 292.00
66	Charges financières	56 330.00
67	Charges exceptionnelles	1 500.00
68	Dotations aux amortissements et provisions	8 100.00
042	Opération d'ordre de transferts entre sections	502 370.00
023	Virement à la section d'investissement	213 892.00
	TOTAL	8 027 469.00

En section d'investissement :

Recettes-chapitres :

021	Virement de la section de fonctionnement	213 892.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	719 000.00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	458 450.76
13	Subventions d'investissement	423 394.87
16	Emprunts et dettes assimilées	354 000.00
45	Opérations pour compte de tiers	108 868.00

024	Produits des cessions d'immobilisations	
040	Opération d'ordre de transferts entre sections	502 370.00
041	Opérations patrimoniales	206 820.00
001	Solde d'exécution reporté	436 147.98
	TOTAL	3 422 943.61

Dépenses-chapitres :

10	Dotations, fonds divers et réserves	20 017.00
16	Emprunts et dettes assimilées	460 000.00
20	Immobilisations incorporelles	249 304.94
204	Subvention d'équipement versée	88 070.00
21	Immobilisations corporelles	1 157 000.27
23	Immobilisations en cours	568 649.32
27	Autres immobilisations financières	300.00
45	Opération pour comptes de tiers	4 331.45
040	Opération d'ordre et de transferts entre sections	195 220.00
041	Opérations patrimoniales	206 820.00
	TOTAL	2 949 712.98

Adopté à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance
Julien GLINKOWSKI



Le Maire,
Denis TURREL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux devant l'autorité territoriale dans le même délai. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans le délai de deux mois suivant la réponse. L'absence de réponse dans un délai de deux mois au recours gracieux vaut rejet implicite.

